



LA 111^E SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OIAC

POINT 6(f) DE L'ORDRE DU JOUR : Contrer la menace que pose l'emploi d'armes chimiques

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA DANS L'EXERCICE DU DROIT DE RÉPONSE À LA DÉCLARATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je prends la parole en droit de réponse aux remarques de la Fédération de Russie.

La Russie soutient que « l'Occident collectif » a des théories spéculatives sur les empoisonnements et ses violations de la Convention. Ce matin, je suggère que nous nous éloignons du brouillard informationnel qui caractérise les interventions de la Fédération de Russie et que nous fondions notre discussion et notre réflexion sur un simple chiffre, un compte rapide issu du travail impartial du Secrétariat technique dans ses rapports de visites concernant l'aide technique en Ukraine.

Je parle du chiffre trois.

Prenons le temps de nous pencher sur les propos du Secrétariat au sujet de ses visites concernant l'aide technique en Ukraine, et de constater que certains éléments se répètent.

À trois reprises, le Secrétariat « a évalué les méthodologies et les pratiques des experts ukrainiens en fonction des normes internationales relatives au prélèvement des échantillons, à la manipulation des preuves et au maintien de la chaîne de possession, telles qu'appliquées par le Secrétariat de l'OIAC ».

Trois fois, il a estimé que « les procédures suivies étaient, dans l'ensemble, conformes à ces normes. »

Trois fois, le Secrétariat a pu corroborer que « la chaîne de possession des échantillons, prélevés en Ukraine près des lignes de confrontation avec les troupes adverses, avait été maintenue. »

À trois reprises, « les analyses des échantillons effectuées par deux laboratoires désignés par l'OIAC et choisis par le directeur général » ont confirmé, « séparément et indépendamment, la présence du gaz lacrymogène CS, parfois avec des produits précurseurs et de dégradation. »

Il ne s'agit pas de simples théories. Ce sont des faits. Il s'agit de cas documentés où des agents antiémeutes ont été utilisés contre l'Ukraine. Ils sont largement documentés et étudiés par le Secrétariat technique dans les dernières pages de chaque rapport de visites concernant l'aide technique.

Le fait que ces quelques cas s'ajoutent à un nombre plus important de cas signalés – un nombre plus de quatre mille fois supérieur – indique l'ampleur et la portée du défi auquel tous les États parties sont confrontés.



Government of Canada
Embassy of Canada

Gouvernement du Canada
Ambassade du Canada

Merci, Monsieur le Président.